





Commune d'ESTRABLIN
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral) Feuille OUEST

Légende :

Niveau de contraintes **	Nature du risque **
 Zones d'interdictions	C, c : crues rapides des rivières
 Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, t, v : inondation en grés de versant
 Zones de contraintes faibles	M, m : maréages
 Zones sans contrainte spécifique	T, t : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres

Pour le ruisselement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000 (feuille EST)

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractères en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Réalisation : Atp/Géorisques Etabli le : Décembre 2005
Edition : Atp/Géorisques Modifié le : Echelle : 1/5 000

*Plan de prévention des risques naturels prévisibles
sur la feuille OUEST*